

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-420

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,
VU la demande formulée par **l'entreprise NOUET Déménagement** sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement **au 13 rue Royale** pour un déménagement,
CONSIDERANT que ce déménagement aura lieu **le jeudi 26 juin de 09h00 à 19h00**,
CONSIDERANT que ce déménagement sera de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules à moteur ou engins à deux roues sera interdit le **jeudi 26 juin 2025 de 09h00 à 19h00** :

- *Rue Saint Royale sur 3 places de stationnement au droit du n°13.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par Madame Patricia LECOEUR.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-trois mai deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile.

